Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260121-2026_02-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-02
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le 20 Janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 15 Janvier 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : MORAZIN Roger, LEBRET Louisette, CHAUDAGNE Michel, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, SOULAINE Franck, MAFILLE Lauriane, LARCHER Ghislaine, SALMON Patrice, TESSIER David, GUEHO Fabrice, GADONNEIX Serge.

Absents excusés : Emilie BERNARDIN CORBES, HIREL Erwan.
HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Monsieur GADONNEIX Serge.

Secrétaire de séance : Michel CHAUDAGNE.

OBJET : Installation de ruches sur un terrain municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande formulée par Monsieur Jonathan Cormier, apiculteur domicilié à Saint-Senoux, représentant du GAEC Miellerie des Vallons. Ce dernier sollicite la mise à disposition d'un terrain relevant du domaine privé de la commune de La Chapelle-Bouëxic, référencé ZA 250 en vue d'un usage strictement agricole, à savoir la création d'un rucher de production. Le projet prévoit l'installation d'un rucher d'une contenance maximale de 32 ruches.
Le demandeur s'engage à effectuer des aménagements sommaires afin de faciliter l'accès, l'ergonomie et la sécurité du site. Il s'engage également à effectuer un signalement réglementaire par l'apposition d'un panneau mentionnant le numéro d'apiculteur ainsi qu'un numéro de téléphone d'urgence.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Présents : 11
- Nombre de votants : 12 dont 1 pouvoir
- Pour : 12 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser l'installation d'un rucher de production sur le terrain communal relevant du domaine privé de la commune de La Chapelle-Bouëxic, tel que décrit ci-dessus, au bénéfice de Monsieur Jonathan Cormier, apiculteur, représentant du GAEC Miellerie des Vallons.
- De préciser que l'utilisation du terrain est strictement limitée à l'activité agricole de production apicole, dans la limite maximale de 32 ruches, et dans le respect de la réglementation en vigueur.
- D'indiquer qu'une convention de mise à disposition sera établie entre la commune et l'apiculteur afin de définir et encadrer les conditions d'occupation du terrain, notamment la durée, les responsabilités, les conditions d'accès, d'entretien, de sécurité, ainsi que les modalités financières le cas échéant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Chapelle-Bouëxic
Le 21 Janvier 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC (I.-&-V.)